

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 13 septembre 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière.

Sont présents :

Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy
Monsieur le conseiller Gilles Labelle

Sont absents :

Monsieur le maire Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Citoyens

Madame Hélène Goulet
Monsieur Lionel Sauvé

Monsieur Simon Godin

Ouverture de la séance par le maire

Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière déclare la séance ouverte.

2017-09-283 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-284 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-285 Rapport d'incendie d'août 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois d'août 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-286 Restauration de la murale du village et réparation de sa structure

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de restaurer la murale du village devant l'église et de réparer sa structure en effectuant des travaux de peinture de la bordure de protection de cette dernière, le tout effectué par le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-287 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de fonds de développement du territoire pour le 140, chemin Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, de présenter une demande d'aide financière pour les installations pétrolières du 140, chemin Lac-Sainte-Marie, à travers le Programme de fonds de développement du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-288 Modification de la résolution # 2017-08-278 intitulée
«Analyse de conformité des soumissions et
recommandation quant à la réfection d'un ponceau
sur le chemin Ryanville»**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu modifier la résolution # 2017-08-278 intitulée «Analyse de conformité des soumissions et recommandation quant à la réfection d'un ponceau sur le chemin Ryanville» afin de changer la date de fin des travaux de l'entrepreneur Carrière Tremblay au 15 septembre 2017.

Appliquer une pénalité de \$500.00 par jour à compter du 16 septembre 2017 si les travaux ne sont pas terminés.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-289 Modification de l'organigramme de la municipalité
de Lac-Sainte-Marie**

Considérant la modification de la structure organisationnelle de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et qu'il est nécessaire de modifier l'organigramme en fonction des changements récents à la structure organisationnelle.

Considérant que la résolution # 2015-12-356 intitulée «Organigramme de la municipalité de Lac-Sainte-Marie» doit être abrogée.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter l'organigramme tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et d'abroger la résolution # 2015-12-356.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-290 Demande d'appui de la résolution # 2017-07-R5261
de la municipalité d'Egan-Sud portant sur
l'assurance-emploi – Appui à la municipalité de
Montcerf-Lytton**

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau n'est plus considérée comme une région éloignée comme elle était par le passé et que les travailleurs saisonniers avaient droit à cinq semaines supplémentaires d'assurance-emploi.

Considérant que les cinq semaines supplémentaires d'assurance-emploi ne sont pas suffisantes avant le retour au travail, les semaines devraient être majorées à la hausse et que selon l'assurance-emploi, le nombre de prestataires a diminué, mais ce n'est pas une réalité régionale comme la nôtre.

Considérant que dans d'autres régions, il y a beaucoup d'emplois saisonniers dans le domaine du tourisme, la foresterie, la restauration, etc., mais certains de nos prestataires saisonniers ne peuvent pas recevoir de prestations jusqu'à leur retour au travail.

Considérant que selon les statistiques, notre MRC est l'une des plus pauvres de la province de Québec et qu'une hausse de prestations de l'assurance-emploi serait bénéfique pour l'ensemble de l'Outaouais.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'appuyer la demande par résolution de la municipalité d'Egan-Sud afin de soutenir celle de la municipalité de Montcerf-Lytton dans laquelle elle demande au Premier Ministre,

Monsieur Justin Trudeau, de revoir la politique de l'assurance-emploi afin que nos citoyens puissent recevoir des prestations de plus longue durée.

Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux autres municipalités pour appui.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-291 Prolongation du contrat pour les opérations de la station de traitement des eaux usées

Considérant que le contrat pour les opérations de la station de traitement des eaux usées octroyé par la résolution # 2017-02-040 en février dernier expire après 6 mois.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de prolonger le contrat de travail de Monsieur Simon Parisien et Monsieur Éric Gauthier, pour une période indéterminée, pour effectuer les opérations d'inspections hebdomadaires et l'échantillonnage tels que prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissements des eaux usées, Q-2, r34.1.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à préparer et signer un contrat de service au taux horaire de 22.50\$/heure pour environ 12 heures/semaine.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-292 Offre de renouvellement de la carte de membre auprès de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau et programmation 2017-2018

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder au renouvellement de la carte de membre 2017-2018 de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 25.00 \$ afin de soutenir leur vocation et ce, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-293 Demande de financement pour le couloir de citrouilles Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de faire suite à la demande de financement de Monsieur Martin Paradis pour le couloir de citrouilles Lac-Sainte-Marie dans laquelle il souhaite acheter 150 citrouilles pour l'Halloween 2017 afin que les enfants les entaillent, le montant de 450.00 \$ sera puisé à partir du déjeuner du maire portant le poste budgétaire # 01-27902-000.

Organiser un concours de citrouilles dans lequel les noms des enfants participant à cette activité seront tirés au sort lors de l'événement du 31 octobre 2017.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-294 Renouvellement de l'adhésion et plan de visibilité 2018 auprès de Camping Québec.com

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de renouveler l'adhésion et le plan de visibilité 2018 auprès de Camping Québec.com au montant de 300.43 \$, taxes incluses, pour publiciser le camping de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et ce, à partir du poste budgétaire # 02-70140-494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-295 Emprunt de 90 000.00 \$ auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield pour le

**financement des honoraires professionnels du
projet de relocalisation de la bibliothèque
municipale**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder à un emprunt de 90 000.00 \$, sur une période de 5 ans, au taux d'intérêt de 4.4 %, auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield pour le financement des honoraires professionnels reliés au projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet égard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-296 Contrat à la firme Leadership Dynamiks & Associates pour la mise à jour de l'équité salariale

Considérant que l'équité salariale nécessite de réaliser une nouvelle évaluation puisque la dernière a été effectuée en 2013 et que la firme Leadership Dynamiks & Associates offre ce service et pourra actualiser l'équité salariale sur une période quinquennale à partir de 2018.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'octroyer un contrat à la firme Leadership Dynamiks & Associates pour la mise à jour de l'équité salariale pour la prochaine période quinquennale à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accorder un budget de 3 000.00 \$ pour ledit contrat à partir du poste budgétaire # 02-13000-410.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet égard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-297 Contrat à Madame Danielle d'Aragon pour actualiser les archives municipales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'octroyer un contrat de travail à Madame Danielle d'Aragon pour actualiser les archives municipales, ce à partir du 12 septembre au 14 décembre 2017, pour environ 2 jours par semaine, pour inspecter le contenu de 150 boîtes d'archives municipales.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-298 Appel d'offres pour l'acquisition de bacs roulants pour le recyclage et les ordures

Considérant que selon le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), l'implantation uniformisée de bacs roulants devrait se faire entre 2016 et 2018.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie est la seule municipalité de la MRCVG qui n'utilise pas les bacs et que toutes les autres municipalités qui sont passées aux bacs ont constaté des diminutions importantes des coûts d'enfouissement de déchets.

Considérant que la municipalité prévoit faire des économies en frais d'enfouissement et en frais de manipulation du recyclage et des ordures.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal procède à un appel d'offres pour l'obtention de bacs roulants pour le recyclage et les ordures.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-299 Octroi d'un contrat à Monsieur Stéphane Doré pour la rédaction des règlements modifiant les règlements de zonage, de lotissement, des permis et certificats intégrant les dispositions des Règlements de contrôle intérimaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que Monsieur Stéphane Doré a procédé à la création d'un tableau pour les changements à apporter aux règlements municipaux pour l'intégration du RCI 98-105, RCI 2009-206 et 2009-206-1.

Considérant que la prochaine étape est la rédaction des règlements modificateurs et qu'une expertise en urbanisme est requise.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'accepter l'offre de Monsieur Stéphane Doré, urbaniste pour la firme WSP, au montant de 2 700.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-61000-411, pour la rédaction des 3 règlements modifiant les règlements de zonage, de lotissement, des permis et certificats afin d'intégrer les dispositions des Règlements de contrôle intérimaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau portant les # 98-105, # 2009-206 et # 2009-206-1.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-300 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8690 à 8763 inclusivement pour un montant total de 249 216.12 \$

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-301 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 31 à 35 au montant de 105 903.72 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-302 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-303 Financement de l'acquisition du camion 2017 GMC Sierra 1500 4 RM, cabine ordinaire, 133 po, TK 15903

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de financer l'acquisition du camion 2017 GMC Sierra 1500 4 RM, cabine ordinaire, 133 po, TK 15903, au montant 30 146.06 \$ à partir du surplus non affecté portant le poste budgétaire # 59-11000-000.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-304 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme quant à accorder une dérogation mineure dans le dossier 4891-95-6048

Considérant que la construction ne respecte pas le règlement de zonage.

Considérant que la construction a été faite conformément au permis de construction 95-42.

Considérant la possibilité de régulariser cette situation par le biais d'une dérogation mineure et que cette demande a été faite officiellement le 20 juillet 2017.

Considérant que la marge arrière prévue à l'article 6.1.1.5 du Règlement de zonage prévoit qu'un bâtiment ne peut pas être implanté à moins de 7.5 mètres de la marge arrière de l'emplacement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'accorder une dérogation mineure dans le dossier 4891-95-6048 puisque la marge arrière de 3.82 mètres n'occasionne aucun préjudice à personne.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-305 Recommandation du Comité consultatif
d'urbanisme quant à accorder une dérogation
mineure dans le dossier 5096-38-4401**

Considérant que la construction ne respecte pas le règlement de zonage.

Considérant la possibilité de régulariser cette situation par le biais d'une dérogation mineure.

Considérant que la marge avant prévue à l'article 6.2.1.2 du Règlement de zonage prévoit qu'un bâtiment ne peut pas être implanté à moins de 12 mètres de la marge avant de l'emplacement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'accorder une dérogation mineure dans le dossier 5096-38-4401 puisque la marge avant de 11.37 mètres n'occasionne aucun préjudice à personne.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-306 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
municipal (PAARRM) - Demande de paiement**

Considérant que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins visés par le PAARRM, soient Lac Pémichangan, Lac-Vert, Lemens et Ryanville, pour un montant subventionné de 32 417.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les chemins ci-dessus mentionnés dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de demander le paiement de 32 417.00 \$ dans le cadre du PAARRM.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-09-307 Association des motoneigistes de l'Outaouais –
Renouvellement du droit de passage 2017-2018**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler l'entente de droit de passage sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie avec l'Association des motoneigistes de l'Outaouais pendant la saison hivernale 2017-2018.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement # 2017-10-001 abrogeant le règlement # 2016-01-001 constituant le comité consultatif d'urbanisme sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Madame Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

2017-09-308 Installation de nouveaux luminaires dans la caserne d'incendie

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de retenir la soumission de Électrelle Inc. au montant de 1 736.93 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-22000-522, afin d'installer de nouveaux luminaires fluorescents, type T5 6 tubes, dans la caserne d'incendie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-309 Installation d'un nouveau luminaire pour illuminer la croix située au milieu du lac Sainte-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de retenir la soumission de Électrelle Inc. au montant de 501.49 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-70150-429, afin d'installer un nouveau luminaire, type DEL 120-277 volts, pour illuminer la croix située au milieu du lac Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-310 Installation de gouttières au Centre administratif municipal

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres pour l'installation de gouttières au Centre administratif municipal et a lancé l'invitation à 2 différents entrepreneurs de la région.

Considérant qu'à la suite dudit appel d'offres, les deux soumissions suivantes ont été déposées au bureau municipal, soient :

- Les Gouttières Régional Seamless Trough au montant de 997.00 \$ plus les taxes applicables.
- Les Gouttières X-treme Plus Evestroughing au montant de 650.00 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de retenir la soumission de les Gouttières X-treme Plus Evestroughing au montant de 650.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaires # # 02-13000-522.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-311 Moratoire quant à l'aménagement des espaces riverains appartenant à la municipalité sur l'ensemble de son territoire

Considérant que le moratoire permet à une municipalité de restreindre ou de régir l'aménagement des espaces riverains appartenant à la municipalité en lui accordant un temps de réflexion nécessaire à l'élaboration d'un règlement à cet effet.

Considérant que le moratoire permet également à la municipalité de s'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies.

Considérant que le conseil municipal peut maintenir un gel sur l'aménagement et le développement des espaces riverains appartenant à la municipalité sur l'ensemble de son territoire pendant une période de temps limitée qui lui est nécessaire pour préciser les grandes orientations d'aménagement relatives aux vocations principales du territoire et de fixer les moyens à prendre afin de concrétiser les choix effectués.

Considérant que le moratoire permet donc d'agir immédiatement dans l'aménagement et le développement des espaces riverains municipaux afin d'empêcher l'amplification de certains problèmes. Cette mesure donne également le temps de dégager des orientations en fonction des connaissances nouvelles acquises.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le conseil municipal exerce un moratoire quant à l'aménagement et le développement des espaces riverains municipaux jusqu'à ce qu'un règlement soit adopté à cet égard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement # 2017-10-002 portant sur l'aménagement des espaces riverains appartenant à la municipalité sur l'ensemble de son territoire sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Madame Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

2017-09-312 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2016

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 168 907.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu, que la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposées lors du dépôt des états financiers.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-09-313 Demande de réduction de vitesse sur le chemin de Lac-Sainte-Marie au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ)

Considérant qu'à la sortie du village de Lac-Sainte-Marie, la vitesse passe de 50 km/h à 80 km/h et la circulation a tendance à ne pas respecter cette limite de vitesse.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de demander au MTQ de réduire la vitesse de circulation à la sortie du village en direction de Mont Ste-Marie, tout le long du lac Sainte-Marie, en prolongeant la vitesse permise de 50 km/h jusqu'au

ponceau, à l'intersection des chemins Lac-Sainte-Marie et Lac-Vert, ce qui pourra réduire des risques d'accidents ou d'incidents à cet endroit.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2017-09-314 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h00.

Françoise Lafrenière,
Pro-mairesse

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier